DASHBOARD AU 31.08.2026

Catégorie ESMA	Indice de référence officiel	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Monétaire Standard VNAV	€STR Capitalized	97	1606

Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	
1 2 3 4 5 6 7	1,29 %	2,73 %	
	Indice de référence 1,37 %	Indice de référence 2,86 %	

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
(2) Basée sur 360 jours

PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)

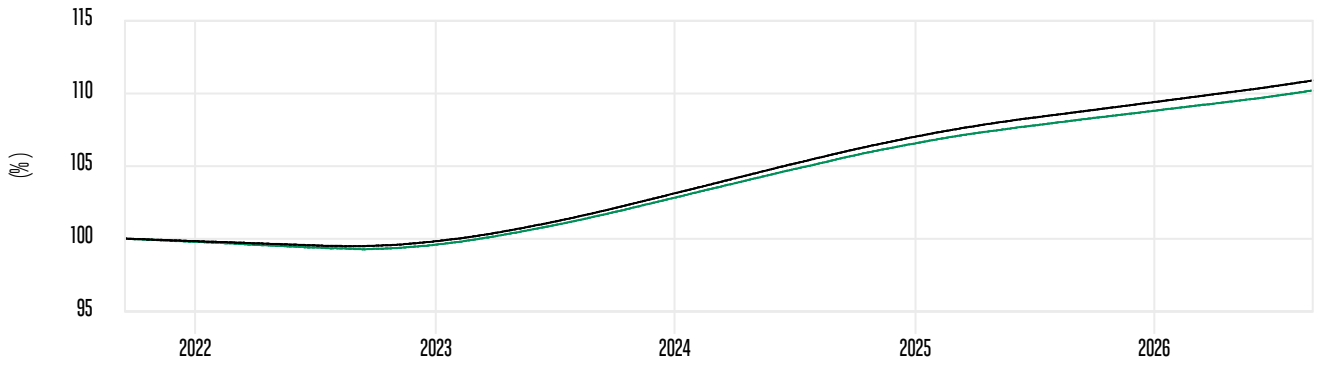

Performances calendaires au 31.08.2026 (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
FONDS	2,11	3,66	3,23	-0,21	-0,72	-0,49	-0,46	-0,47	-0,40	-0,11
INDICE DE RÉFÉRENCE	2,24	3,80	3,28	-0,02	-0,55	-0,47	-0,40	-0,37	-0,36	-0,32

Performances mensuelles annualisées au 31.08.2026 (en %)

	08.2026	07.2026	06.2026	05.2026	04.2026	03.2026	02.2026	01.2026	12.2025	11.2025	10.2025	09.2025
FONDS	2,13	2,10	1,95	1,81	1,85	1,68	1,76	1,89	1,83	1,80	1,72	1,87
INDICE DE RÉFÉRENCE	2,19	2,19	2,03	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
Un Fonds Monétaire (ci-après un "FM") n'est pas un produit garanti. Un investissement dans un FM diffère d'un placement dans des dépôts en ce qu'il comporte le risque de fluctuation du principal investi dans un FM. Le FM n'a recours à aucun prestataire externe pour garantir la liquidité des FM ou la stabilisation de la VL par action. Toute perte du principal est assumée par les actionnaires.
Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.
Source : BNP Paribas Asset Management

POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

Principales positions	
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA	3,34
BPCE SA 28-MAY-2027	1,88
CA CONSUMER FINANCE SA 02-SEP-2026	1,59
SOCIETE GENERALE SA 04-MAY-2027	1,57
ENGIE SA 25-NOV-2026	1,56
MACQUARIE BANK LTD 02-OCT-2026	1,55
COMMERZBANK AG 19-FEB-2027	1,54
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA	1,52
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	1,47
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN	1,44
Nb de positions dans le portefeuille	**97**

Nous attirons votre attention sur le fait que nous pouvons investir plus de 5 % des actifs du fonds dans des administrations, institutions ou organismes qui émettent ou garantissent séparément ou conjointement des instruments du marché monétaire

par Notation	
Notation court terme	
A-1+	4,51
A-1	58,50
A-2	19,45
A-3	4,08
Not rated	
Non noté	3,26
OPCVM	
OPCVM	2,45
Cash, repos, IRS	
Cash, repos, IRS	7,75
Total	**100,00**

Notation la plus basse parmi celles de Fitch, Moody's et S&P.

par Type d'Instruments	
Negotiable european commercial paper (neucp)	55,73
European commercial paper (ecp)	28,31
Cash	7,75
European (ex. uk) certificate of deposit	5,73
Fonds monétaires	2,45
swaps	0,04
Total	**100,00**

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.08.2026
Sources : Fitch, Moody's, S&P. Les notations < BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs
Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.
Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

ESG (ENVIRONMENTAL, SOCIAL AND GOVERNANCE) Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

La méthodologie de notation ESG interne de BNPP AM détermine la note ESG d'un émetteur en évaluant sa performance par rapport à celle de ses pairs sur un ensemble restreint de questions ESG clés liées à l'environnement (p. ex. le changement climatique), aux questions sociales (p. ex. la gestion des ressources humaines) et à la gouvernance (p. ex. l'indépendance et la compétence des administrateurs).

BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour déterminer les notes ESG des émetteurs. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur relatifs à un pilier d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses pairs, il recevra une « contribution » positive pour ce pilier.

Chaque émetteur reçoit une note finale comprise entre 0 et 99, dont le résultat est calculé comme suit : la note 50 est utilisée à titre de référence, puis s'ajoute la somme des contributions de chacun des trois piliers.

Informations extra-financières

Score ESG

	Score neutre	Contribution environnementale (E)	Contribution sociale (S)	Contribution à la gouvernance (G)	Score ESG global	Couverture
Portefeuille	50	7.29	5.1	1.62	64	100%
Indice de référence	50	0.06	1.52	2.51	54.1	97%

Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

Source : BNP Paribas Asset Management

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Informations extra-financières

Indice de référence ESG

Pour plus d'information sur la définition du benchmark ESG, veuillez-vous référer à la rubrique «stratégie d'investissement » du prospectus disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com

Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements, les performances et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/ & https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/
Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/

RISQUE

Niveau de risque et de rendement

1 2 3 4 5 6 7

Risque plus faible **Risque plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à 3 mois.

Analyse de risque	Fonds
WAM (jours) (31.08.2026)	2
WAL (jours) (31.08.2026)	130
Effective Duration	0,00
YTM (rendement actuariel)	2,42
Volatilité (sur 3 ans, mensuelle)	0,25

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.
L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit**:le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

DÉTAILS

Commissions	
Frais d'entrée max.	3,00%
Frais courants réels (31.12.25)	0,39%
Commission de gestion max.	0,40%

Chiffres clés	
VL	4,00
12M VL max. (31.08.26)	4,00
12M VL min. (01.09.25)	3,92
Actif du compartiment (EUR mn.)	1 605,97
Première VL	2,09
Périodicité de calcul de la VL	Journaliere

Codes	
Code ISIN	FR001400R7U7
Code Bloomberg	MPMOEUC FP

Caractéristiques	
Forme juridique	FCPE MULTIPAR MONETAIRE EURO de droit français
Indice de référence	€STR Capitalized
Domiciliation	France
Gérant(s)	Gilles LEROY
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Gérant délégué	AXA INVESTMENT MANAGERS UK LIMITED
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Catégorie AMF	2
Article SFDR	8

GLOSSAIRE

Sensibilité
Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

VLC (valeur liquidative constante) lié à la dette publique
Un fonds monétaire VLC lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, arrondi au point de pourcentage le plus proche.

VLFV (valeur liquidative à faible volatilité)
Un fonds monétaire VLV lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, à condition que la valeur liquidative du fonds ne s'écarte pas de plus de 0,2 % de la valeur nominale.

VLV (valeur liquidative variable)
Les fonds VLV sont des fonds monétaires dont les investisseurs peuvent acheter ou se faire rembourser les parts à un prix découlant d'une valeur liquidative variable, calculée avec une précision de 4 décimales. Ils peuvent faire partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires standards.

Volatilité
La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

WAL (durée de vie moyenne pondérée)
La DVMP (durée de vie moyenne pondérée) d'un fonds monétaire est calculée de la même façon que la maturité moyenne pondérée (MMP), mais est fondée exclusivement sur les périodes restant à courir jusqu'à : (a) la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds ou (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, indépendamment de la date programmée de révision de leur taux d'intérêt.

WAM (échéance moyenne pondérée)
Dans le cas des fonds monétaires, la maturité moyenne pondérée (MMP) est la moyenne des périodes restant à courir jusqu'à : (a) la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds, (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, ou (c) la date programmée de révision de leur taux d'intérêt en fonction des taux en vigueur sur le marché. Les titres à taux variable remboursables sur demande sont traités comme si leur date d'échéance était la plus rapprochée de ces deux dates si leur maturité programmée est inférieure ou égale à 397 jours, et la plus éloignée si leur maturité programmée est supérieure à 397 jours. La moyenne est pondérée par le pourcentage du coût amorti du portefeuille investi au cours de chaque période.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com

DISCLAIMER

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identi ant CE : FR 76662042449 - Immatriculée à l'Orias
sous le n° 07 022 735 - www.bnpparibas.com
11-12-002 Studio E&RE - Decembre 2019